

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 242-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.667

Déposée le: 13.11.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 12

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.11.2017

N° d'ACE: 73/2018 du 24 janvier 2018
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



L'initiative «No Billag» et ses conséquences pour le canton de Berne

En mars prochain, l'initiative populaire fédérale « Oui à la suppression des redevances radio et télévision » (« suppression des redevances Billag », « initiative No Billag ») sera soumise aux électeurs et électrices. L'initiative demande qu'aucune redevance de réception ne puisse plus être prélevée par la Confédération ou par un tiers mandaté par elle. Au lieu de cela, la Confédération devrait mettre aux enchères des concessions de radio et de télévision. Elle demande en outre la suppression de l'alinéa 2 de l'article 93 de la Constitution fédérale, dont le texte est le suivant : « La radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions. »

Les conséquences d'une adoption de l'initiative « No Billag » sont claires : les chaînes de radio et de télévision de la SSR tout comme les 34 chaînes de radio locales et de télévision régionales de Suisse ne pourront plus compter sur la redevance. Si elles ne parviennent pas à trouver de nouveaux moyens de financement dans les plus brefs délais, il n'est pas exclu qu'elles soient contraintes de fermer. Selon BAK Basel, la fermeture des chaînes de radio et de télévision publiques de toute la Suisse mettrait en péril environ 13 500 emplois.

Le canton de Berne est un site important pour les chaînes et radios de la SSR en Suisse alémanique (télévision, radio et TPC). Dans le canton, la redevance bénéficie non seulement aux chaînes de radio et de télévision de la SSR mais aussi aux chaînes de radio et de télévision privées. A Berne, c'est le cas du siège de la direction générale de la SSR, de Radiostudio Bern et de swissinfo. En ce qui concerne le privé, il s'agit des chaînes de radio Radio RaBe, Radio BeO, Radio Neo1 ainsi que des chaînes de télévision locales Telebielingue et Telebärn. Dans le cas où la redevance continuerait d'être perçue (après la votation), l'ATS en toucherait une partie à partir de 2019. Ainsi, outre l'appauvrissement de l'offre journalistique et culturelle qui en résulterait, de nombreux emplois sont menacés dans le canton.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle appréciation le Conseil exécutif fait-il du danger que représente l'adoption de l'initiative « No Billag » ?
2. Le Conseil-exécutif y voit-il une menace pour la diversité de la presse et le bilinguisme en particulier?
3. Combien d'emplois dans le canton sont mis en péril par l'adoption de l'initiative « No Billag » ?
4. Que pense faire le Conseil-exécutif pour empêcher la perte de ces emplois ?
5. La SSR soutient également la création cinématographique suisse, ce qui là encore est important pour le canton de Berne. Le canton serait-il prêt à s'en charger au niveau cantonal si l'initiative « No Billag » venait à être adoptée ?
6. Le Conseil d'Etat du canton des Grisons rejette l'initiative « No Billag ». Quelle est la position du Conseil-exécutif?

Motivation de l'urgence : compte tenu de la votation en mars 2018, de l'importance politique qu'elle revêt et de ses conséquences sur l'emploi, il faut que la réponse aux questions posées soit apportée rapidement.

Réponse du Conseil-exécutif

Quelle appréciation le Conseil exécutif fait-il du danger que représente l'adoption de l'initiative « No Billag » ?

Selon le Conseil-exécutif, une adoption de l'initiative « No Billag » aurait des conséquences radicales sur le quotidien de la population du canton de Berne, car elle contraindrait la SSR à réduire drastiquement son offre, voire à la suspendre. Les régions périphériques, où la SSR assure actuellement une bonne couverture, sur le plan technique, et auxquelles les rédactions (radio et télévisées) accordent un soin particulier, seront particulièrement touchées. La SSR assure en outre des services indispensables en situation de crise. Ses rédactions sont garantes de la qualité, de l'indépendance et de la diversité de la presse. Sans les chaînes de radio et de télévision de la SSR, il n'y aurait plus de Centre des médias suisse capable d'atteindre chaque semaine 94 pour cent des ménages. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'une

adoption de l'initiative menacerait, à travers la SSR, l'existence d'un média indépendant de l'économie et de la politique qui garantit un traitement factuel de l'information. En donnant la parole à toutes les parties, la SSR contribue grandement à la libre formation de l'opinion, en particulier avant des votations.

L'offre actuelle de la SSR s'inscrit dans la solidarité confédérale sur le plan linguistique et culturel. La SSR permet à la population du canton de Berne – une unité territoriale qui reproduit la Suisse en miniature – de bénéficier d'un foisonnement de programmes radio et télévisés dans sa langue maternelle. En mobilisant 7000 collaboratrices et collaborateurs sur une programmation quadrilingue, la SSR joue un rôle rassembleur pour les régions linguistiques. Si l'on fait abstraction du surcoût (d'au moins 25 pour cent) entraîné par le quadrilinguisme, les coûts de la SSR sont même inférieurs à ceux des chaînes publiques de pays comparables, comme l'Autriche et le Danemark.

Une adoption de l'initiative mettrait en péril non seulement la SSR, mais aussi 21 chaînes de radio locales et 13 chaînes de télévision régionales, lesquelles reçoivent au total environ six pour cent du produit de la redevance. En tant que médias électroniques privés, celles-ci remplissent un mandat de prestations à la fois local et régional. Sans les financements qu'apporte la redevance, il n'est pas certain que les chaînes de radio et de télévision privées du canton de Berne comme Telebärn, TeleBilingue, Radio BeO, Radio Neo1, Radio RaBe, Canal 3 et RJB puissent survivre sous leur forme actuelle.

1. Le Conseil-exécutif y voit-il une menace pour la diversité de la presse et le bilinguisme en particulier ?

Les médias de la SSR contribuent amplement au bilinguisme du canton. Ils dispensent des informations approfondies dans les deux langues nationales sur des thèmes centraux qui concernent le canton. Ils sont en outre largement représentés dans le paysage médiatique bernois actuel.

Comme expliqué dans la réponse à la première question, une adoption de l'initiative menacerait également l'existence des chaînes de radio et de télévision bilingues et francophones que sont TeleBilingue, Canal 3 et RJB.

2. Combien d'emplois dans le canton sont mis en péril par l'adoption de l'initiative « No Biling » ?

Dans le canton de Berne, environ 880 personnes sont employées par la SSR ou l'une de ses filiales, ce qui correspond à environ 700 postes à plein temps. Cela concernerait, pour le canton de Berne, les collaborateurs et collaboratrices, à Berne, de la direction générale, du Centre des médias au sein du Palais fédéral et des studios de radio, et celles et ceux, à Bienne, de Swiss Teletext, ainsi que quelques correspondants et correspondantes. On peut s'attendre en outre à ce qu'une adoption de l'initiative ait également des conséquences pour d'autres rédactions actives dans le canton de Berne.

D'après les dernières données de la Statistique structurelle des entreprises (STATEN) de l'Office fédéral de la statistique pour l'année 2015, le nombre de personnes employées dans les branches concernées – et donc le nombre de postes de travail potentiellement menacés dans le canton – s'élève environ à 1 300 (SSR comprise).

Que pense faire le Conseil-exécutif pour empêcher la perte de ces emplois ?

Le Conseil-exécutif ne peut exercer aucune influence directe sur les décisions en matière de personnel que la SSR serait contrainte de prendre si l'initiative était adoptée. Pour éviter un tel scénario, le Conseil-exécutif s'est fermement engagé à défendre le paysage médiatique financé par la redevance. Il importe que les électrices et les électeurs soient conscients des conséquences qu'une adoption de l'initiative pourrait avoir. A cet égard, il ne faut cesser de rappeler que les médias de la SSR et les concessions des chaînes de radio et de télévision privées contribuent grandement au bon fonctionnement de notre société et de notre système politique fédéral, et qu'ils œuvrent en cela directement pour la démocratie.

La SSR soutient également la création cinématographique suisse, ce qui là encore est important pour le canton de Berne. Le canton serait-il prêt à s'en charger au niveau cantonal si l'initiative « No Billag » venait à être adoptée ?

La SSR investit chaque année quelque 40 millions de francs pour encourager la production cinématographique suisse. Le cinéma bernois en bénéficie largement. La création d'un film étant très onéreuse, la production cinématographique dépend toujours de plusieurs partenaires de financement. Aujourd'hui, le Fonds d'encouragement des activités culturelles du canton consacre chaque année 3,1 millions de francs à la promotion du cinéma bernois. La contribution de la SSR qui vient s'y ajouter est de l'ordre de 1,25 million de francs par an. Si elles devaient perdre la SSR comme partenaire de financement, d'importantes productions cinématographiques bernoises pourraient ne pas voir le jour, car ces moyens ne peuvent pas être prélevés sur le budget cantonal de la culture. En outre, les cinéastes bernois tirent constamment avantage de commandes pour les productions originales de la SSR. Si cette manne disparaissait, les professionnelles et professionnels du cinéma bernois auraient moins de possibilités de travailler et d'acquérir de l'expérience – une situation dont on ne peut mesurer aujourd'hui les conséquences.

Le Conseil d'Etat du canton des Grisons rejette l'initiative « No Billag ». Quelle est la position du Conseil-exécutif ?

Comme il l'a expliqué en détail dans les réponses à la première et à la quatrième questions, le Conseil-exécutif rejette catégoriquement l'initiative « No Billag ». Il a fait connaître sa position dans un communiqué de presse le 5 janvier 2018. Le président du gouvernement a également exprimé clairement son rejet de l'initiative lors de la conférence de presse annuelle qu'il a donnée à la mi-janvier, invoquant – comme il est dit ci-dessus – son souci pour la cohésion de la Suisse, à laquelle la SSR contribue grandement. Il a en outre souligné l'objectivité et la pondération qui caractérisent les informations dispensées par les médias de la SSR. De plus, la SSR encourage, par son engagement, la création culturelle suisse et la cohésion par-delà les frontières linguistiques. Enfin, la SSR est un employeur important du canton.

Destinataire

- Grand Conseil